

## Parité !

*L'universel et la différence des sexes*

Joan W. Scott,

Albin Michel, 2005

---

*Une excellente analyse qui permet de revisiter, avec les méthodes de l'histoire du temps présent, un épisode récent de la vie politique française, vue du point de vue d'une historienne américaine.*

*A noter particulièrement la comparaison entre la conception de la démocratie française et américaine, la précision de la position des femmes à l'origine de la campagne pour la parité, le glissement opéré avec Sylviane Agacinski vers des positions différentialistes, l'inférence du débat sur le PaCS et les raisons qui ont limité les effets de la loi sur la parité.*

### 1. La crise de la représentation

L'édifice politique de la démocratie représentative n'a jamais eu pour objet d'être démocratique. Il a été fondé sur l'exclusion du pouvoir effectif de ce peuple au nom duquel son gouvernement prétendait gouverner. Comme au théâtre, les citoyens ont été partagés entre acteurs et public. Les acteurs politiques jouaient, le public politique regardait, en silence de préférence. L'individualisme abstrait était la prémisse permettant de légitimer cette séparation effective du pouvoir ; il permettait de rendre opaques les moyens par lesquels on privait de son pouvoir le public citoyen.

Tension entre le mode abstrait et le mode concret de la représentation. Le débat met l'accent sur le statut de la différence. Le mode concret (on parle parfois de représentativité) exige que les différences soient rendues visibles de telle sorte que les droits puissent être vus, littéralement, comme exercés par tous. Le mode abstrait (on parle alors de représentation) requiert l'assimilation de ceux que l'on a précédemment exclus du fait de leur différence.

Une période de crise de la représentation a existé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, autour de la représentation de la classe ouvrière. Pouvait-elle être représentée en tant que classe ? La question s'est stabilisée sous la III<sup>e</sup> République, à travers le système des partis. Mais, « paradoxalement, il restait aux représentants, en conflit par ailleurs, un trait commun, concret : leur masculinité (...) Comme toujours depuis la Révolution, la différence des sexes symbolisait la différence irréductible qu'il convenait d'exclure de l'universalisme pour que celui-ci puisse l'emporter » (p 35)

La question de l'intégration des immigrés a donné lieu à la mise au point d'une « théorie de l'intégration » à la française qui passait par l'individualisme abstrait, dans les années 80. Dans le débat sur le foulard, « l'idée solidement ancrée du caractère perturbateur de la différence des sexes a été étendue à l'ensemble des musulmans *et* renforcée quant à sa pertinence concernant toutes les femmes. » (p 50)

A cela s'est ajouté le « malaise dans la représentation », suite à différents scandales, à la montée du vote Front national et de l'abstention.

### 2. Le rejet des quotas

Retard considérable quant à la place des femmes parmi les élus, « les places étant rares et les promesses nombreuses, le milieu politique ne voyait pas pourquoi on compliquerait encore le problème en « réservant » des places à des ministres féminins » (p 67). VGE, dans ses déclarations, montre que l'intégration à la vie politique des différences incarnées par les femmes a son utilité, mais « ne fait guère mention de leur droit à représenter le peuple en tant qu'individus dotés d'un statut universel » (p 68).

La question des quotas a été débattue quand la gauche est arrivée au pouvoir. Une loi a été adoptée en 1982 (pas plus de 75% d'élus du même sexe). Le Conseil constitutionnel, saisi à propos d'un autre article de cette loi, a décidé de la réexaminer dans son ensemble – ce qu'on ne lui demandait pas – et a déclaré les quotas inconstitutionnels en novembre 82.

Aux élections législatives de 1981, les femmes ont représenté 8,5% des candidats de la coalition de gauche

Au début des années 90 naît le mouvement pour la parité. « Françoise Gaspard n'a pas dit que les femmes avaient besoin d'une représentation séparée, d'une représentation tenant compte d'un intérêt commun présumé, ni qu'elles apporteraient à l'exercice de la politique leur contribution spécifique. Elle n'a pas comparé la situation des femmes à celle des immigrés ; mais elle a dit que leur situation était symptomatique de toutes les autres exclusions. » (p 87)

### 3. Le dilemme de la différence

Les féministes « paritaristes » ont imaginé une solution imprévue pour mettre fin aux blocages. Un corps politique composé presque entièrement d'hommes était dans l'incapacité de représenter la nation abstraitement. Selon elles, « la différence anatomique doit être séparée de sa symbolisation. Le moyen d'atteindre ce but est de se fonder sur la *dualité* de l'espèce humaine (pas sur la différence des sexes) : l'individu universel est homme *et* femme. » (p 94) Elles ont distingué deux niveaux d'analyse : l'abstrait et le concret. « L'abstrait, pensaient-elles avec raison, est ce sur quoi repose la politique républicaine ; le concret se rapporte aux réalités de la société. Elles ont ainsi fait un postulat de la distinction entre la dualité anatomique et la différence des sexes ; l'une est une abstraction – l'affirmation de la neutralité, l'absence absolue de signification du corps sexué -, l'autre est substantive, elle désigne la tentative sociale, culturelle, intellectuelle de donner du sens à la différence. La difficulté vient de ce qu'il est fort compliqué de séparer les corps de la signification qui leur est attribuée, d'autant plus que la justification de cette signification fait appel à la nature. Le fait de nommer les « hommes » et les « femmes » évoque précisément la symbolisation que les « paritaristes » ont voulu modifier – la dualité anatomique devenant alors la différence des sexes. (...) Dans sa conceptualisation d'une sorte d'égalitarisme humaniste, la parité a été comprise par ses adversaires (mais aussi par quelques uns de ses partisans) comme n'étant pas autre chose qu'un exemple de politique identitaire. » (p 98)

Selon Geneviève Fraisse, « la parité est vraie en pratique et fautive en théorie » (1998). Selon J. W. Scott, c'est l'inverse. « La parité comme concept universaliste peut parfaitement se justifier, de même que le choix stratégique de la loi comme moyen de son instauration. C'est, en revanche, l'application concrète de la théorie qui a posé le plus de problèmes. » (p 100). Désaccord aussi avec Eric Fassin qui ne voit pas, selon l'auteure, ce qui fait l'originalité la plus intéressante du mouvement pour la parité, à savoir sa tentative théorique pour désymboliser la différence des sexes.

Selon Françoise Gaspard, « le droit, dans les démocraties, ne cesse de prendre en considération les différences pour instaurer les conditions de l'égalité. Sa fonction est d'imposer ce qui n'advient pas naturellement. Le droit est « différentialiste » dès lors que son but est d'éradiquer les inégalités produites par la société. » (p 104) D'où le choix de recourir au vote d'une loi. Entre le féminisme égalitaire et le différentialisme, elles ont cherché à créer une troisième voie, celle de la dualité anatomique. « Il est paradoxal mais intéressant de dire que c'est l'universalisme qui cautionne le mieux la sexualisation du pouvoir et que la parité tente, dès lors, de le déssexualiser en l'étendant aux deux sexes (...). C'est donc la parité qui serait le véritable universalisme ». (Françoise Collin) (p 106)

Pourtant, le mouvement n'a pas toujours évité « la pente glissante de l'essentialisme » (p 108), comme le montrent les propos d'Yvette Roudy ou de Janine Mossuz-Lavau, ou encore Dominique Voynet. Mais c'est surtout l'ouvrage de la philosophe Sylviane Agacinski, *La politique des sexes* (1998), qui l'a mis en avant. Elle s'est servie de la culture pour justifier son soutien à la parité, une culture à l'image de la nature : il n'y a pas seulement deux sexes, leur relation est nécessairement celle de l'hétérosexualité qui a pour but la procréation.

Les adversaires de la parité s'organisent en trois groupes :

- les antiféministes traditionnels
- une critique d'extrême-gauche selon laquelle le féminisme se préoccupe de servir les ambitions de femmes déjà privilégiées. P Bourdieu, au départ favorable, a rejoint cette critique.
- une critique « républicaniste » avec E Badinter ou E Pisier, défendant le principe de l'indifférenciation en droit, par crainte du communautarisme à l'anglo-saxonne.

### 4. Le Mouvement pour la parité

Récit des différentes phases du mouvement : choix du slogan, organisation en réseau, différents manifestes et pressions exercées sur les élus, jusqu'aux législatives anticipées de 1997.

### 5. Le discours sur le couple

Le débat sur le PaCS en 1999 a été un moment important du débat sur la parité, alors que rien ne semblait les lier au départ. « Exactement comme la différence des sexes avait constitué un obstacle à l'accès des femmes à la citoyenneté (...) la différence des sexes a été utilisée ici pour opérer une distinction entre les couples contractant un PaCS ». (p 184)

I Théry est une farouche opposante à la fois au PaCS et à la parité. Elle refuse de considérer les familles homosexuelles parce qu'elles violent la symbolique de la différence des sexes. F Héritier soutient que la différence hommes/femme est l'opposition fondamentale qui nous permet de penser, en dépit du refus de Lévi-Strauss de soutenir cette argumentation. La différence des sexes, incarnée par le couple hétérosexuel, a été présentée comme constituant le moule original de l'humanité.

La relation homosexuelle étant présentée dans le même temps comme « narcissique », voire « logique hédoniste héritière du nazisme » (P Legendre). La peur de la contagion des couples homosexuels vers l'ensemble de la société est présente en permanence.

Pour Eric Fassin, « la sociologie définit la différence des sexes par l'hétérosexualité après avoir justifié l'hétérosexualité par la différence des sexes », ce qui est une tautologie. « Il y a vu le signe que la politique et l'idéologie, bien plus que la science et la raison, ont présidé à la gestation de ces arguments. » (p 194)

Dans cette perspective, le discours sur le couple hétérosexuel ignore les rapports de pouvoir en son sein. « Le fait de savoir apprécier la différence des sexes (la complémentarité, la séduction, le « commerce heureux » des femmes et des hommes) est vu comme un signe remarquable du caractère national français, à l'opposé du puritanisme américain. » (p 195) La différence des sexes devient alors un moyen de représenter l'identité nationale et l'on voit se dessiner le lien entre le débat sur le PaCS et celui sur la parité, en même temps que ce dernier devient essentialiste, à travers les prises de position de S Agacinski. La *Politique des sexes* se veut un plaidoyer pour la parité. En réalité, c'est aussi une prise de position contre les familles homosexuelles.

Le 10 mars 1999, l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité la nouvelle version de l'article 3 de la Constitution : « La loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives » et l'article 4 : « les partis politiques contribuent à la mise en œuvre de la parité ». Evidemment, le choix des mots n'est pas neutre : « favorise » et « contribuent » ne résonnent pas comme des obligations mais des incitations.

## 6. Le pouvoir de la loi

La loi sur la parité a été adoptée en 1<sup>ère</sup> lecture à l'Assemblée nationale le 25 janvier 2000 à l'unanimité moins une voix. (p 214) Elle est adoptée définitivement le 6 juin 2000. Mais, derrière cette unanimité de façade, les combats internes ont été acharnés quant à ses modalités concrètes. Par exemple, rien n'est dit sur les têtes de liste, les élections cantonales sont exclues de la loi. JWS souligne « l'extraordinaire inventivité des politiciens qui, tout en donnant l'impression de se conformer à la loi, en violent l'esprit afin de conserver leur siège » (p 217), si bien que l'euphorie initiale a laissé place à beaucoup de scepticisme.

Au PS, un groupe de jeunes militants a même protesté en mai 2001 contre la priorité donnée aux candidatures de femmes.

Les résultats sont connus pour les différentes élections qui ont eu lieu depuis. Elle souligne que, si les conseils régionaux sont désormais les assemblées les plus féminines de France, « la présidence de ces conseils est restée masculine de manière écrasante » (p 226)

Les moyens pour échapper à la loi sont connus aussi : listes dissidentes aux sénatoriales, circonscriptions imprenables laissées aux femmes, etc. « Il est plus rentable d'avoir des hommes élus que des femmes battues » a déclaré A de St Quentin, administrateur et trésorier du RPR en 2002. Le résultat des législatives de 2002 est un aveu implicite de l'échec de la loi sur la parité à modifier l'équilibre des pouvoirs entre les sexes, en raison de l'existence d'une « caste d'hommes détenteurs du pouvoir »

## Conclusion

« Un écart considérable sépare la conception d'origine de la parité et la loi votée en son nom ». (p 247) Les bases théoriques de la parité ont été détournées pendant le débat sur le PaCS, l'abstraction a été abandonnée au profit d'une vision différentialiste. Les textes de loi qui en sont issus « s'apparentent à des mesures antidiscriminatoires alors que les initiatrices du Mouvement pour la parité visaient un but autrement ambitieux. » (p 248)